

COMMUNE DE ALIGNAN-DU-VENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de ALIGNAN-DU-VENT.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ALIGNAN-DU-VENT. Cette modification vise à :

- Intégration du sous-secteur « UC1-a » réalisé en zone « UC1 »,
- Intégration de la partie réalisée du sous-secteur « UC1-b » en zone « UC1 » : adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le quartier de l'Hourtalessio en zone « UC1-b »,
- Déplacement du sous-secteur « UC1-c » : suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation pour l'îlot du stade en zone « UC1-c », remplacée par une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le lotissement du Clos Saint Jean en zone « UC1-c »,
- Adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le secteur de l'Hourtalessio en zone « 1AU-a »,
- Adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le quartier du Carry en zone « 1AU-b »,
- Intégration de la parcelle « G0908 » en zone « 1AU-c » : adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation pour l'entrée de Pézenas (quartier du Clos Saint Jean) en zone « 1AU-c »,
- Analyse du pourcentage de logements sociaux à créer,
- Adaptation et compléments pour le règlement écrit de certaines zones,
- Mise à jour de la liste des emplacements réservés : suppression, ajout et déplacement d'emplacements réservés,
- Ajout de nouveaux éléments dans les annexes du PLU : mise à jour du PPM, ajout du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la CABM.

L'enquête est ouverte pour une durée de 30 jours à compter du lundi 24 octobre 2022 à 9h00 au vendredi 25 novembre 2022 à 17h00.

Monsieur Jacques ROUYEYRE, Cadre Territorial, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de ALIGNAN-DU-VENT, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de ALIGNAN-DU-VENT, soit du lundi au vendredi aux horaires suivants : 9h00-12h00 / 14h00-18h00.

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté en mairie de ALIGNAN-DU-VENT pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires.

Toutes observations pourront être formulées et transmises pendant la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- Par voie postale à l'adresse suivante :
Monsieur Jacques ROUYEYRE – Commissaire Enquêteur
Hôtel de ville, 3 place de la Mairie, 34 290 ALIGNAN-DU-VENT.
- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur
- Les observations doivent être dans les mains du commissaire enquêteur le vendredi 25 novembre 2022 avant 17h00, quel que soit le mode de transmission.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- Le lundi 24 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 09 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 25 novembre de 14h00 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de l'Hérault ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de ALIGNAN-DU-VENT aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture de l'Hérault aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte de remarques et observations formulées lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire, sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de ALIGNAN-DU-VENT.